



Comment devenir agent de maitrise dans privée

Par **unikben**, le **26/12/2010** à **14:22**

Bonjour, je suis actuellement dessinateur industriel dans une petite société privée de 10 personnes, qui compte déjà un cadre.

je souhaite demander a mon patron de passer Agent de maitrise.

Ai-je le droit ?

Comment cela se passe ?

faut-il passer un concours ?

quels sont les avantages ?

Merci d'avance a celle ou celui qui voudra bien me répondre.

Par **DSO**, le **26/12/2010** à **14:54**

Bonjour,

Il faut d'abord se référer à la convention collective dont vous dépendez pour savoir à quel niveau votre emploi est prévu.

Ensuite, si cela n'est pas indiqué, vous pouvez demander à votre employeur de vous passer AM, même si ce n'est pas prévu par la convention collective.

Il n'y a pas de diplômes à avoir. L'avantage se situe essentiellement au niveau de la

rémunération.

Cdt,
DSO

Par **unikben**, le **26/12/2010** à **16:12**

Je depend de la convention de la mettallurgie

Par **P.M.**, le **26/12/2010** à **17:33**

Bonjour,

Vous trouverez les Conventions Collectives territoriales de la métallurgie sur [ce site](#)